

COMMUNIQUÉ  
Pour diffusion immédiate  
CP-26-03-2024(288)

*SOUTIEN FINANCIER DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST*  
**56 300 \$ EN SOUTIEN À DEUX PROJETS**

**Clermont, le 26 mars 2024** – Le conseil de maires de la MRC de Charlevoix-Est a confirmé, aujourd’hui, l’octroi de 56 300 \$ en soutien à deux projets grâce au Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) et au Fonds régions et ruralité (FRR).

Verger des champs obtient une aide financière de 21 000 \$ provenant du FRCN pour la réalisation de la deuxième phase de son démarrage. L’entreprise de La Malbaie prévoit compléter la plantation d’arbres fruitiers, la construction d’une cidrerie, l’aménagement d’une salle de transformation ainsi que l’achat d’équipements. À la suite de ces investissements, le Verger pourra entamer la production de cidre, une étape clé dans le développement de ses activités futures.

Forêt Coupe inc. se voit accorder une somme de 35 300 \$ par le biais de l’enveloppe du FRR pour des installations et équipements afin de développer de nouveaux services. Située à Saint-Aimé-des-Lacs, l’entreprise, plutôt connue sous le nom de Cèdréco, souhaite ajouter la fabrication de plancher de bois et de revêtement extérieur étanche à ses opérations actuelles de production et de sciage de bois.

« Les secteurs agroalimentaires et forestiers sont prioritaires pour notre MRC. Il est donc naturel de pouvoir contribuer à leur essor grâce aux différentes aides disponibles », souligne M<sup>me</sup> Odile Comeau, préfet de la MRC de Charlevoix-Est.

« Le dynamisme économique de Charlevoix-Est se confirme une fois de plus avec le soutien à ces projets dans les secteurs agroalimentaire et forestier. Cet investissement dans le Verger des champs et Forêt Coupe inc. témoigne de notre engagement envers le développement durable et la diversification économique de notre région », ajoute M<sup>me</sup> Kariane Bourassa, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré.

Rappelons qu'une entente conclue entre la MRC de Charlevoix-Est et le Secrétariat à la Capitale-Nationale dans le cadre du FRR lui confie une enveloppe annuelle de 1 001 343 \$ pour une période allant de 2020 à 2025. Cette entente permet de soutenir les MRC dans leurs compétences en développement local et régional.

Aussi, le FRCN a été créé en vertu de la Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs. Pour les années 2020 à 2024, la MRC de Charlevoix-Est dispose d'une enveloppe de 2 270 594 \$ provenant du Secrétariat à la Capitale-Nationale afin de soutenir financièrement des projets dont les retombées sont considérables sur le territoire.

Les promoteurs de ces projets ont bénéficié de l'accompagnement du Service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est, Mission développement Charlevoix.

- 30 -

**Source :**

Caroline Dion

Directrice générale adjointe

Directrice de la sécurité publique et des communications

caroline.dion@mrccharlevoixest.ca

418 439-3947, poste 5003